Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20261112-2026D145-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	26	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 12 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 05/11/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 05/11/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, BURIENS Michel, DUVAL Daniel, de GUERDAVID Jean-Michel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic

Absents ayant donné procuration : Mmes ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, LE NUZ Isabelle à JOUAN Yves, MM BOUDROT Christophe à THOS Kristel, JEAN Joël à HÉRÉ Roger, SALOMÉ Olivier à HUON Joëlle, SIMON Alain à GUYOMARC'H Jeanne

Absent : M. WESTER Alain

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D145 – Titres restaurant - adhésion au contrat cadre du centre de gestion du Finistère

Vu le code général de la Fonction publique et notamment les articles L731-1 et suivants relatifs à l'action sociale,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L452-42 relatif aux missions des Centres de gestion,
Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et notamment les articles 20 et 71,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 28 novembre 2023,

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal

Que l'action sociale, collective ou individuelle, qui vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles fait partie des dépenses obligatoires des collectivités,

Qu'en l'absence de restaurant administratif mis à disposition des agents, ceux-ci peuvent bénéficier de titres restaurant leur permettant de payer leurs frais de repas de leur pause méridienne,

Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère porte un contrat cadre de titres restaurant pour le compte des collectivités et établissements publics du département depuis le 1er janvier 2024,

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20261112-2026D145-DE

Que ce contrat cadre arrivant à échéance le 31 décembre 2026, il a lancé une procédure de mise en concurrence pour retenir un prestataire,

Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère a informé la collectivité de l'attribution du marché de fourniture de titres restaurant à la société Pluxee France et des nouvelles conditions du contrat, notamment de la gratuité des prestations,

Après analyse de la proposition du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de donner suite à cette proposition et d'adhérer au contrat cadre de fourniture de titres restaurant à compter du 1er janvier 2027 pour une durée maximale de 4 ans jusqu'au 31 décembre 2030.

Madame le Maire rappelle que le montant de la valeur faciale des titres restaurant est de 6.50 € et que le taux de la participation employeur est de 50 %,

Madame le Maire rappelle que les agents le souhaitant peuvent bénéficier des tickets restaurant au format dématérialisé (carte),

Concernant les agents éligibles, il est proposé que les bénéficiaires des titres restaurant soient :
- *Les agents titulaires et stagiaires,*
- *Les agents contractuels et les apprentis ayant une ancienneté de plus de 6 mois dans la collectivité.*

Il est rappelé que le nombre de titres attribué est de 150 titres par an et par agent.

Le nombre de titres restaurant sera diminué dans les cas suivants :
- *absence, quelle qu'en soit la raison (congés maladie, maternité, ASA, formation, etc.),*
- *absence d'un demi-journée,*
- *jours faisant l'objet d'une indemnisation de frais de déjeuner dans le cadre d'un déplacement,*
- *prise en charge directe du déjeuner par la collectivité,*
- *jours de congé exceptionnel.*

Le nombre de titres-restaurant attribué aux agents à temps non complet ou à temps partiel sera déterminé individuellement en fonction des jours de présence et amplitudes quotidiennes de ces derniers.

Il est proposé au conseil municipal :
- *d'adhérer au contrat cadre d'action sociale de fourniture de titres restaurant proposé par le CDG29 à compter du 1er janvier 2027,*
- *de décider que seront éligibles :*
  - *les agents titulaires et stagiaires*
  - *les contractuels et apprentis ayant une ancienneté de plus de 6 mois dans la collectivité*

  qui ont une pause repas sur leur temps de travail et qui ne bénéficient pas de service de restauration collective,
- *de définir le montant de la valeur faciale des titres restaurant à 6.50 €,*

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20261112-2026D145-DE

- *de définir le taux de participation employeur à la valeur faciale de chaque titre à 50%,*
- *d'inscrire au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,*
- *d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement, son représentant à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention cadre proposée par le CDG 29.*

Après en avoir délibéré,
Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

En mairie, le 13/11/2026
Le Maire
Joëlle HUON

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)